

FLASH INFO

Le 05 janvier 2023

#08

Expéditeur	Pôle Appui Technico-Commercial	Contributeurs	Pôle Distribution et Mise en Marché
Destinataires	CE : RBO, RA, RGP, RMPP, RRC BPCE : A. LEFEBVRE, F. GUEHO, I. D'AINVAL, T. MARTIN, B. LE BRESTEC, K. TAILLANDIER, PC GULIANA, B. LE BRESTEC, J. CHRISTEL EVD : CONFORMITE	Copies	BPCE Vie : CERC, Offre et Accompagnement Ecureuil Vie : COMITE DE DIRECTION, DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

SCPI PRIMOVIE

Commercialisation OFFRE BPCE Vie à partir du 4 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-après la fiche technique du support en unités de compte **SCPI Primovie** dont la commercialisation pour l'offre BPCE Vie se déroulera à partir du 4 janvier 2023 **jusqu'à l'épuisement du stock de l'enveloppe disponible**

Nous vous rappelons l'importance du devoir de conseil et l'obligation de remettre à votre client :

- La Fiche d'Information support assurance vie
- La Note d'Information/Statuts Primovie
- La Plaquette commerciale
- Le DIC (Document d'Informations Clés)
- Fiche 80 ans le cas échéant et vérifier que la maturité du produit correspond à l'horizon de placement de la personne âgée

A remettre impérativement au client quelle que soit l'opération.
Documents disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance MyEAV

La saisie des opérations dans **MyAssur** est impérative.

En cas d'indisponibilité momentanée :

Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+7 pour l'adhésion, le versement complémentaire.

En cas d'indisponibilité de certaines opérations dans MyAssur : elles devront être saisies en mode manuel sur WebAssur (cf. fiche technique ci-après).

Les demandes d'informations relatives aux dispositions applicables à l'offre BPCE Vie doivent être adressées via Eden, par l'intermédiaire de votre back-office.

Bien cordialement,
Direction du Développement

SCPI PRIMOVIE

- **Dividende** : Versés chaque trimestre, à compter de la date d'acquisition sans application du délai de jouissance. Réinvestissement sur le support en euros du contrat. La distribution des revenus est subordonnée à la décision de l'assemblée générale des associés

- **Code** : QS0007574112

INFOS ESSENTIELLES

Valeurs au 01/10/2022	PRIMOVIE
Valeur de souscription	203,00 €
Valeur de rachat	184,73 €

Les valeurs de souscription et de rachat/retrait sont en principe fixées une fois par an (sauf exception d'une expertise annuelle qui pourrait les modifier en cours d'année).

- La valeur rachat/retrait correspond au prix de souscription du moment diminué de la commission de souscription de 9,00 %.

PRODUITS CONCERNES

- MILLEVIE PREMIUM ET MILLEVIE PREMIUM 2 (En gestion libre et en parallèle de l'orientation de gestion, et hors PEP)
- MILLEVIE INFINIE ET MILLEVIE INFINIE 2 (En gestion libre et en parallèle de l'orientation de gestion, et hors PEP)
- MILLEVIE CAPI ET MILLEVIE CAPI 2 (En gestion libre et en parallèle de l'orientation de gestion)

 La SCPI n'est pas éligible aux options d'arbitrages automatiques des contrats.

 La SCPI n'est pas éligible aux plans de versements programmés et de rachats partiels programmés

DEVOIR DE CONSEIL

 Vérifier que le document SYNTHÈSE EPARGNE CONSEIL a été complété, signé par le client et le conseiller et archiver l'exemplaire Caisse d'Épargne.

 Un exemplaire doit être remis au client.

 Vérifier OBLIGATOIREMENT l'adéquation du produit avec le profil investisseur du client, à défaut le mettre en garde.

MODALITES D'ACCES A PARTIR DU 04/01/23

MyAssur

Du 4 janvier 2023 jusqu'à l'épuisement du stock

- Adhésion/souscription directe
- Versement complémentaire
- Arbitrage depuis :
 - le support en euros du contrat,
 - les UC permanentes,
 - Un support temporaire en unités de compte échu présent dans les contrats MILLEVIE

WebAssur

Du 4 janvier 2023 jusqu'à épuisement du stock

- Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembrée pour tous profils clients
- Adhésion et versement complémentaire pour les Personnes Protégées, les Personnes Politiquement Exposées et dans le cadre :
 - de l'Épargne Handicap
 - de contrat démembré
 - de blocages contentieux Assureur
- Adhésion pour les Non-Résidents (tels que listés sur le bulletin d'adhésion/de souscription)
 - Accès impossible depuis les cotisations régulières

	SCPI PRIMOVIE																	
FRAIS	Frais propres au contrat d'assurance vie/de capitalisation : • Sur Versements : Tarification selon produit concerné • De Gestion : Prélevés mensuellement par réduction du nombre d'unités de compte et tarification selon produit • D'Arbitrage : Prélevés sur le montant arbitré et selon les conditions de chaque produit.  Premier arbitrage de l'année civile gratuit pour l'ensemble des produits. Frais propres au support immobilier : • Commission de souscription : 9,0% Commission de rachat : néant																	
COMMISSIONNEMENT	<table><tr><th colspan="2">SCPI PRIMOVIE</th><th>Tarification</th><th>Commissionnement réseau CE</th></tr><tr><td rowspan="2">Frais du support immobilier</td><td>Commission de souscription</td><td>9,0 %</td><td>3,50%</td></tr><tr><td>Frais sur versement</td><td>Frais du contrat</td><td>60%</td></tr><tr><td>Frais assurance vie</td><td>Frais de gestion UC</td><td>Frais UC du contrat</td><td>60%</td></tr></table>			SCPI PRIMOVIE		Tarification	Commissionnement réseau CE	Frais du support immobilier	Commission de souscription	9,0 %	3,50%	Frais sur versement	Frais du contrat	60%	Frais assurance vie	Frais de gestion UC	Frais UC du contrat	60%
SCPI PRIMOVIE		Tarification	Commissionnement réseau CE															
Frais du support immobilier	Commission de souscription	9,0 %	3,50%															
	Frais sur versement	Frais du contrat	60%															
Frais assurance vie	Frais de gestion UC	Frais UC du contrat	60%															
DIVIDENDE	Le dividende est versé chaque trimestre à compter de la date d'acquisition sans application du délai de jouissance. Réinvestissement automatique du dividende sur le fonds euros du contrat.																	
CONDITIONS DE SORTIE	▪ Renonciation, ▪ Rachat partiel ou total, ▪ Arbitrage ▪ Décès (assurance vie) ▪ Terme du contrat (capitalisation)																	
GARANTIE	Support éligible à la garantie plancher en cas de décès uniquement pour les contrats d'assurance vie MILLEVIE Premium, MILLEVIE Premium 2, MILLEVIE Infinie et MILLEVIE Infinie2.																	
DOCUMENTS CONTRACTUELS ET REGLEMENTAIRES	A remettre impérativement : • La Fiche d'Information Support assurance vie de la SCPI PRIMOVIE • La note d'Information / Statuts de la SCPI • La plaquette commerciale/Fiche Produit PRIMOVIE • Le DIC (Document d'Informations Clés) du support • Fiche 80 ans le cas échéant et vérifier que la maturité du produit correspond à l'horizon de placement de la personne âgée. Ces documents sont disponibles dans l'Espace Assurance Vie (MyEAV) Le Document d'Informations Clés (DIC), présentant les informations essentielles du support SCPI PRIMOVIE est disponible auprès de la Caisse d'Epargne, de la société de gestion Primonial REIM https://www.primonialreim.com/scpi-primovie et sur les sites : https://www.caisse-epargne.fr/documents-informations-cles-investisseur et https://priips.assurances.groupebpce.com/.																	

